

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES
POUR L'INSCRIPTION A LA CANTINE MUNICIPALE

Pour la **prochaine année scolaire de 2020/2021**, il est rappelé que :

- Les inscriptions pour la cantine devront se faire **au plus tard, le mercredi soir de la semaine précédant le ou les repas.** (possibilité de déposer une enveloppe dans la boîte aux lettres si la mairie est fermée) et **au plus tard, le mercredi soir de la semaine précédant la rentrée des classes, en cas de vacances scolaires.**

Pour la rentrée du Mardi 1^{er} Septembre 2020, nous prendrons les inscriptions seulement à partir du lundi 10 août 2020 et ce jusqu'au mercredi 26 août au soir (dernier délai).

Nous demandons aux familles de bien respecter les règles d'inscription. En effet, nous avons constaté cette fin d'année, un certain relâchement qui engendre des difficultés de gestion, notamment pour commander les repas au traiteur.

- **pour les nouvelles familles, une fiche d'inscription est à compléter impérativement en début d'année scolaire, cette fiche doit être retournée à la mairie.**
- Ces inscriptions peuvent être faites pour le mois, la semaine, la quinzaine ou de vacances à vacances et **doivent obligatoirement être accompagnées du règlement.**

Le prix du ticket repas est de 3,90 €. Le règlement par chèque est à privilégier ; cependant, les versements en numéraires sont tolérés, dans ce cas, il convient de faire l'appoint.

Nous vous remercions pour votre compréhension

La Mairie